



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Convention Cadre pour l'usage du service de tiers de confiance national par le secteur bancaire

**Rabat, le 2 novembre 2022**

La Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN), Bank Al-Maghrib (BAM), la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel (CNDP) et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont signé, ce mercredi 2 novembre 2022 au sein de l'Administration Centrale de Bank Al-Maghrib à Rabat, une convention qui encadre la collaboration entre les parties signataires en matière d'offre et d'usage du système de tiers de confiance national pour l'authentification développé par la DGSN.

Ce système permet au secteur bancaire de vérifier l'identité des personnes physiques souhaitant accéder à des services bancaires en ligne ou en agence et de fiabiliser leurs données.

Le système est de nature à favoriser la digitalisation des services bancaires et le développement des innovations technologiques dans le domaine bancaire au bénéfice du citoyen.

En parallèle, le système de tiers de confiance national permet aux acteurs bancaires de sécuriser leurs opérations contre les risques de fraude par usurpation d'identité et de blanchiment des capitaux tout en respectant les normes de protection des données à caractère personnel.

La convention prévoit l'institution d'un comité de suivi composé des représentants des parties signataires, chargé de veiller à sa mise en œuvre.

**Contact presse :**

**Loubna Chihab**

**Tel : 05.37.57.43.96**

**E-mail : [l.chihab@bkam.ma](mailto:l.chihab@bkam.ma)**

**Suivez-nous sur Twitter [@bankalmaghrib](https://twitter.com/bankalmaghrib)**